



LABORATOIRE
D'ANATOMIE
PATHOLOGIQUE
RUE FERRER, 159
B-7100 HAINE-
SAINT-PAUL

Manuel de prélèvement

Ref : A-G-MQ002-08
Version : 08
Applicable le : 12-10-2021



MANUEL DE PRELEVEMENT

LABORATOIRE D'ANATOMIE CYTOLOGIE
PATHOLOGIQUE

A-AQ-MQ002 Version: 08

Rédaction: Lonnoy S. Simon A-C	Vérificateur: Augusto D.	Approbateur: Lonnoy S.
--------------------------------------	-----------------------------	---------------------------



Tables des matières

MANUEL DE PRELEVEMENT	1
1. OBJET	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS.....	3
4. RESPONSABILITE	3
5. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
6. POSITION DU LACP	4
7. EQUIPE MEDICALE	5
8. PROCEDURE	5
8.1. La demande d'examen.....	5
8.1.1. Identification du patient	6
8.1.2. Identification du prélèvement.....	6
8.1.3. Identification du médecin prescripteur.....	6
8.1.4. Renseignements cliniques	6
8.2. Le prélèvement	7
8.3. Transport des prélèvements	7
8.4. Examens extemporanés	10
8.5. Examens histologiques	10
8.5.1. Fixateur.....	11
8.5.2. Les biopsies du sein.....	11
8.5.3. Les biopsies neurologiques	12
8.6. Cas particuliers `	12
8.7. Analyses immunohistochimiques	12
8.7.1. Analyses immunohistochimiques en général	12
8.7.2. Facteurs pronostiques du cancer du sein	13
8.8. Analyses en biologie moléculaire.....	13
8.8.1. Sous-traitance au laboratoire d'Anatomie Pathologique de l'hôpital Saint-Luc	13
8.8.2. Sous-traitance au laboratoire d'Anatomie Pathologique à L'IPG.....	14
8.9. Analyses génétiques	14
8.10. Examens cytologiques	15
8.10.1. Frottis gynécologiques.....	15
8.10.2. Cytologie de ponction à l'aiguille fine	16
8.10.3. Liquides biologiques ou liquides de ponction	16
8.10.4. Brossage bronchique, aspiration bronchique, LBA , brossage pancréatique , EBUS. 16	
8.11. Analyse de biologie moléculaire: Recherche HPV sur échantillon SurePath.....	17
8.11.1. Recherche d' HPV à Haut risque.....	17
8.11.2. Aspect pratiques	17
8.12. Autopsie	18
9. APPROVISIONNEMENT EN MATERIEL	18
10. INTRODUCTION DES PLAINTES	19
11. DELAIS DE REPONSE ET ANALYSES REALISEES AU LACP	19



1. OBJET

Il est important de fournir aux responsables des prélèvements des instructions spécifiques relatives au prélèvement, à la manipulation des échantillons et aux demandes d'examen avec les instructions pour les remplir de manière optimale. C'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition ce « manuel de prélèvement », mis à jour régulièrement, contenant différentes recommandations à respecter scrupuleusement afin d'être en adéquation avec la Directive pratique pour la mise en place d'un système qualité dans les laboratoires d'anatomie pathologique agréés dans le cadre de l'Arrêté d'agrément.

Le manuel de prélèvement des échantillons primaires contient toutes les instructions concernant le traitement des échantillons primaires (prélèvements). Il précise les conditions de fixation et de transfert recommandées. Il détermine les conditions pré-analytiques requises afin d'obtenir les prélèvements dans les conditions optimales.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce manuel est mis à la disposition des médecins prescripteurs du Laboratoire d'Anatomie cytologie pathologique (LACP) dans le but de garantir une qualité maximale des analyses.

Les prélèvements font partie du domaine pré-analytique et ces actes ne peuvent être réalisés qu'avec une prescription médicale. Il est impératif que les prélèvements soient effectués d'une manière correcte parce que la qualité du service offert en dépend. De nombreuses erreurs de laboratoires peuvent être attribuées à des facteurs non analytiques (erreurs d'identification, tubes mal remplis,...)

3. DÉFINITION ET ABRÉVIATION

- LACP : Laboratoire d'Anatomie et de cytologie pathologique.
- Prélèvement (échantillon): Partie du matériel humain représentatif, prélevé pour réaliser un examen anatomo-pathologique (macroscopie, cytologie, histologie, immunohistochimie, immunofluorescence, biologie moléculaire) en vue de poser un diagnostic médical.

4. RESPONSABILITE

- Le contenu, l'exécution et le suivi du manuel de prélèvement sont sous la responsabilité du Chef de service et du coordinateur qualité du LACP.



- La bonne exécution des prélèvements sont sous la responsabilité des médecins préleveurs, les médecins pathologistes et/ou les technologues.

5. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les prélèvements visés dans ce document sont conditionnés et transférés pour analyse anatomie cytologie pathologique à :

- Nom : Laboratoire anatomie cytologie pathologique de l'Hôpital de Jolimont (LACP)
- Adresse : 159, Rue Ferrer B-7100 Haine-Saint-Paul
- Localisation : Hôpital Jolimont
- Numéros de téléphone utiles:
 - Secrétariat : 064/233070
 - Chef de service Dr. David Augusto: 064/234976
 - Responsable administratif Sarah Lonnoy: 064/231936
 - Coordinatrice qualité : Sarah Lonnoy: 064/231936
- Fax: 064/233682
- E-mail
 - Chef de service : david.augusto@jolimont.be
 - Secrétariat : secretariatanatopathologie@jolimont.be
 - Responsable administratif : sarah.lonnoy@jolimont.be
 - Coordinatrice qualité : sarah.lonnoy@jolimont.be

Heures d'ouverture : le laboratoire est ouvert en semaine de 8H00 à 17H00. Il est fermé le week-end et les jours fériés.

Durant les heures d'ouverture les médecins pathologistes, les techniciens et le secrétariat sont disponibles pour tout renseignement.

6. POSITION DU LACP

Le laboratoire d'anatomie cytologie pathologique de l'Hôpital de Jolimont se trouve sur le site de Jolimont dans le bloc T au niveau -2.



7. EQUIPE MÉDICALE

Nom Prénom	Fonction	Coordonnées
Dr. David AUGUSTO	Chef de service Médecin Pathologiste	Tél : 064/234976 david.augusto@jolimont.be
Dr. Paulina Henry	Médecin Pathologiste	Tél : 064/231982 paulina.henry@jolimont.be
Dr. Jérôme Delplace	Médecin Pathologiste	Tél : 064/233070 jerome.delplace@jolimont.be
Dr. Frédéric Waignein	Médecin Pathologiste	Tél : 064/231937 frédéric.waignien@jolimont.be
Dr. Géraldine PAIRET	Médecin Pathologiste	Tél : 064/231937 geraldine.pairet@jolimont.be
Dr. Laetitia Legrand	Médecin Pathologiste	Tél : 064/234087 laetitia.legrand@jolimont.be

8. PROCEDURE

8.1. La demande d'examen

Le LACP met à disposition des médecins prescripteurs des demandes d'analyse spécifiques et en recommande leurs utilisations :

- Demande d'examen histologique et cytologique non gynéco (A-G-DE028)
- Demande de cytologie gynécologique (A-G-DE029)

Ces demandes peuvent être imprimées via le logiciel Kalilab ou fournies au prescripteur à sa demande par le LACP.

Elles sont également disponibles depuis la page internet de l'hôpital.

Toute autre demande d'analyse (feuille simple, ordonnance, demandes d'analyses en provenance d'autres laboratoires d'anatomie-pathologique, demande d'analyse de biologie), seront acceptées mais feront l'objet d'une non-conformité retranscrite sur le protocole final.

IMPORTANT :

Chaque demande doit contenir :

- Les informations permettant une identification univoque du patient (la vignette signalétique) et du médecin prescripteur (le cachet et la signature)
- La liste numérotée des différents prélèvements
- Les informations cliniques utiles pour réaliser l'analyse et interpréter correctement le résultat : les antécédents médicaux et chirurgicaux, les traitements reçus pouvant interférer avec les résultats, le diagnostic différentiel.
- Les informations doivent être indiquées clairement dans les



champs réservés à cet effet.

8.1.1. Identification du patient

- Nom-Prénom du patient
- Sexe
- Date de naissance
- NISS

8.1.2. Identification du prélèvement

- Date de prélèvement sur tout formulaire
- L'heure de prélèvement (essentiellement pour les biopsies mammaires)
- L'heure de fixation de prélèvement
- Localisation anatomique du prélèvement

8.1.3. Identification du médecin prescripteur

- Origine du prélèvement (Hôpital, Polyclinique,...)
- Nom-Prénom du médecin
- Numéro INAMI
- Signature
- Cachet
- Date de prescription
- Le(s) destinataire(s) des résultats avec l'adresse exacte

Certaines demandes ou certains prélèvements non-conformes aux indications reprises ci-dessus sont pénalisants pour l'analyse (mise en attente obligatoire, jusqu'à obtention des renseignements manquants) ou permettent l'analyse avec émission d'une réserve.

Les personnes qui réceptionnent les prélèvements, ont la responsabilité de vérifier la concordance des informations présentes sur la demande et le prélèvement. Toute discordance ou absence d'information conduira à l'édition et au suivi d'une « non-conformité ».

8.1.4. Renseignements cliniques

Le médecin prescripteur se doit de préciser le but de l'analyse et fournir le maximum d'information pour aider le pathologiste dans son diagnostic. Dans ce cadre, il faut fournir les renseignements suivants :

- Indiquer les antécédents médicaux connus et les traitements reçus.
- Signaler si une analyse identique a été réalisée antérieurement dans un autre laboratoire et en donner les références et le résultat.
- Signaler les diagnostics connus ou soupçonnés.
- Signaler, en cas de cytologie de dépistage du col de l'utérus, la date du dernier prélèvement et son résultat, ces informations influant autant sur son encodage que sa facturation.



- Préciser le caractère éventuellement urgent de l'analyse avec le délai de réponse souhaité et mentionner sur la demande les numéros de téléphone ou de fax à contacter.

8.2. Le prélèvement

Les types de prélèvements pris en charge par le LACP :

- Examens extemporanés
- Histologiques
 - biopsies
 - pièces opératoires
- Cytologiques

Le prélèvement destiné au LACP doit être correctement identifié.

Le LACP met à la disposition une liste des examens réalisés sur le site internet du Groupe Jolimont ainsi que dans le logiciel Kalilab (A-G-DE016).

8.3. Transport des prélèvements

Les échantillons sont sous la responsabilité du prescripteur jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par le chauffeur ou par le laboratoire, **qu'il s'agisse de prélèvements effectués ou non en interne**. Au laboratoire, la conservation et la manipulation des prélèvements sont sous la responsabilité de la secrétaire au poste de tri. Lors du transport, les prélèvements sont sous la responsabilité du chauffeur.

Le transport de ceux-ci s'effectue à température ambiante.

En cas de prélèvement particulier, le service concerné ou le prescripteur doit prendre contact au préalable avec le LACP afin que l'équipe du LACP puisse prévoir un conditionnement adéquat.

a) Site de Jolimont :

Les prélèvements destinés au LACP sont acheminés par les différents services.

Pour s'assurer une traçabilité optimale, **tout prélèvement doit être consigné sur une fiche de transport A-G-DE020 (Fiche de transport pour les prélèvements de Jolimont)** comportant l'étiquette du patient, la date, nombre de prélèvements. Dès réception par la secrétaire au poste de tri, celle-ci vérifie l'adéquation de celui-ci et paraphe le document. S'il y a une discordance entre les données indiquées et ce qui est reçu, la secrétaire ne prend pas en charge le prélèvement et le spécifie sur le document. La personne qui a déposé le prélèvement doit alors résoudre le problème.

Les pièces chirurgicales provenant de SOP sont acheminées par les secrétaires du LACP. **Le document A-G-DE020 (Fiche de transport pour les prélèvements de Jolimont) au préalable rempli par l'équipe de SOP** est alors vérifié sur place par la secrétaire qui reprend cette feuille. Si un prélèvement manque, on avertit un membre de SOP et le renseigne sur le document. Jusqu'à résolution du problème, le prélèvement demeure au sein du SOP.



Seules les pièces fraîches et les extemporanées sont transportées par les membres de SOP dans les plus brefs délais. Le personnel de SOP complète la même fiche de transport (A-G-DE020) qu'il remet à la secrétaire qui réceptionne la pièce et complète la fiche.

b) Site de Lobbes

Plateau technique et Rx :

Les prélèvements destinés au LACP sont acheminés par le service au laboratoire de biologie clinique. Le document de traçabilité dûment complété (A-G-DE022 : Fiche de transport pour les prélèvements externes à Jolimont) est joint aux prélèvements. Les apports de prélèvements arrivent dans des bacs des différents sites. Ces bacs sont scannés à leur arrivée au poste de réception. Le badge du chauffeur est également scanné dans le logiciel survey monkey.

Ce logiciel permet la traçabilité du transport des prélèvements en temps réel.

Bloc opératoire :

Les prélèvements destinés au LACP sont stockés à l'intérieur du bloc opératoire et sont acheminés au laboratoire de biologie clinique par l'équipe de brancardage vers 10h et en fin de programme. Le document de traçabilité dûment complété (A-G-DE022) est joint aux prélèvements.

La secrétaire du laboratoire de biologie clinique réceptionne les prélèvements et vérifie l'adéquation des données (même nombre de flacon reçu que celui indiqué par le service pour le patient) consignées sur la fiche de transport.

Si tout est en ordre elle indique le nombre de flacon réceptionné par patient et paraphe pour accord. S'il y a une discordance, la secrétaire prend contact avec le service pour résoudre le problème et le notifie sur la fiche de transport. Si pas de résolution elle prend contact avec le LACP (064/23.19.38 ou 30.70).

Le chauffeur prend ensuite la boîte de transport floquée ANAPATH et place une boîte vide pour le lendemain. L'ensemble des prélèvements devra idéalement être acheminés au LACP dans un container hermétiquement clos (Technique du « Triple emballage »).

Il veille ensuite à ce que les prélèvements soient transportés dans les bonnes conditions comme dans la convention établie entre le LACP et les services transports (A-G-DX009).

A son arrivée, le chauffeur décharge les boîtes et s'assure de leur bonne réception par les secrétaires. Si le transport est conforme, la secrétaire paraphe le document A-G-DE022



conserve la feuille de route dans la farde « réception des prélèvements ». La fiche de transport est conservée dans la farde «Prélèvements Sites ».

c) Site de Nivelles, Tubize, CHR Mons Hainaut ,polycliniques et centres de consultation

Le chauffeur relève tous les jours sur les différents sites la boîte de transport floquée ANAPATH dans laquelle les différents services centralisent leurs prélèvements. **Ceux-ci veillent à compléter le document A-G-DE022 (Fiche de transport des prélèvements externes à Jolimont)**. Les apports de prélèvements arrivent dans des bacs des différents sites. Ces bacs sont scannés à leur arrivée au poste de réception. Le badge du chauffeur est également scanné dans le logiciel survey monkey.

Remarques

- Tout problème rencontré fera l'objet d'une non-conformité sera analysé selon les procédures internes du LACP.
- Les fiches de transport (disponibles dans Kalilab) sont conservées au LACP.
- **La complétion des documents A-G-DE020 et A-G-DE022 ne concerne pas les prélèvements gynécologiques monocouches.**
- Le LACP recommande l'usage de sachets à double compartiments à usage unique par patient pour le transport du prélèvement. Le bon de demande est à l'abri du risque d'écoulement du fixateur).
- **Il est impératif d'informer le laboratoire sur le statut infectieux avéré ou supposé (HIV, hépatite C, ...) du prélèvement.**
- **Il est très important de savoir que les prélèvements histologiques frais ne peuvent pas rester non fixés plusieurs heures et il est donc nécessaire si possible de les fixer au formol ou si la fixation n'est pas réalisable de les placer dans un frigo (bien noter sur la demande l'heure d'exérèse du prélèvement) et les déposer au LACP durant les heures d'ouverture.**
- La version papier est conservée au LACP conformément à la procédure d'archivage des documents d'enregistrement (A-AQ-PG014).



8.4. Examens extemporanés

Il s'agit d'examens histologiques réalisés sur demande urgente du clinicien (le plus souvent chirurgical). Le but de ces examens est d'adapter la procédure en cours (le plus souvent chirurgicale) aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.

Les techniques histologiques se basent sur la technique de coupes à congélation. Les coupes sont réalisées au cryostat et colorées selon la technique HE-extemporanée. L'avantage de cette technique est sa rapidité (10 minutes/lame) mais la qualité obtenue avec cette technique est inférieure à la qualité obtenue en routine. Une cytologie extemporanée d'apposition (ex : ganglion sentinelle) peut être réalisée et colorée au moyen d'un Kit de coloration rapide (RAL-extempo). Le diagnostic posé extemporanément doit être validé par l'analyse du prélèvement congelé après fixation et coloration classique.

Renseignements pratiques :

- La technique se pratique **uniquement** à partir de **matériel frais, ne pas mettre de sérum physiologique ni de fixateur**.
- Le délai d'**acheminement** doit être le plus **court** possible.
- Pour programmer ou prévenir de l'arrivée d'une « extemporanée », le numéro **064/233070** est disponible de 8h à 17h00 tous les jours ouvrables. Si une extemporanée est prévue après 17h, il faut prévenir le Chef de service.
- Le résultat est transmis dans les 45 minutes maximum.
- Le pathologiste transmet par téléphone le protocole d'examen extemporané. Il est intégré au protocole final associé à la validation définitive. **Il est donc nécessaire que le numéro de téléphone du prescripteur soit clairement indiqué sur la demande.**

→En cas d'annulation , il est demandé à la salle d'opération de bien vouloir prévenir le LACP !

8.5. Examens histologiques

Le LACP prend en charge les analyses histologiques concernant les prélèvements biopsies et les pièces opératoires. Ce sont des prélèvements obtenus par résection au bistouri, shave biopsy ou rasage, punch biopsy (dermatologie), par curetage ou brossage endométrial en gynécologie, ou des biopsies obtenues par exploration endoscopique (gastro-entérologie), ou par tout autre dispositif ou technique amenant à la mise à disposition pour analyse d'un fragment de tissu cellulaire à analyser.

Ces analyses nécessitent une étape initiale de fixation. Seule une fixation au formol permet la réalisation d'analyses histologiques et de techniques immunohistochimiques validées.



8.5.1. Fixateur

D'une manière générale, les tests sont réalisés à partir des tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés **EXCLUSIVEMENT au formol** 10% tamponné (formaldéhyde 4% pH neutre) et puis inclus en blocs de paraffine. Sauf indications particulières, aucun autre type de fixateur n'est accepté.

La mise en contact doit se faire dans l'heure qui suit le prélèvement. La quantité de formol sera en excès afin que le prélèvement soit entièrement recouvert. La durée de fixation recommandée varie entre **6 et 72 heures**. **L'heure de fixation est une donnée à remplir sur le formulaire.**

La fixation se réalise à température ambiante du local (ne pas chauffer et ne pas congeler). Le préleveur veillera scrupuleusement à l'**étanchéité de ses flacons** collecteurs puisque les pots mal fermés constituent une grande part de non-conformité et nuisent à la qualité du prélèvement :

- mauvaise fixation due à la perte du niveau suffisant de formol
- perte possible de l'échantillon (pot vide, cas trop fréquent)
- danger chimique pour les utilisateurs et navetteurs.

Une fiche toxicologique est disponible : Répertoire G:\economat labo\sécurité\produits inflammables anapath.xls

L'Economat général met à la disposition des médecins prescripteurs des flacons pré-remplis de fixateur. Des flacons de tailles différentes sont disponibles ainsi que la mise à disposition du formol en cubitenaire séparément selon le désir, les habitudes et nécessités du prescripteur. Le volume de fixateur doit être au moins le double du volume du prélèvement.

Le fixateur formol est enregistré comme agent cancérigène, toxique et très irritant. Sa manipulation est sous la responsabilité du médecin prescripteur. Le port de gants est recommandé et les vapeurs de formol très irritantes et toxiques sont à éviter. Les informations complètes concernant le formol sont disponibles sur simple demande.

Le LACP recommande l'usage de sachets à double compartiments à usage unique par patient pour le transport du prélèvement. Le bon de demande est à l'abri du risque d'écoulement du fixateur (disponible à l'économat général).

L'ensemble des prélèvements devra idéalement être acheminés au LACP dans un container hermétiquement clos (Technique du « Triple emballage »).

8.5.2. Les biopsies du sein

Il faut pour ces biopsies **préciser** sur la demande la **date** et **l'heure du prélèvement, l'heure de fixation** du prélèvement au formol et acheminé le prélèvement vers le LACP rapidement. La durée de fixation ne doit pas dépasser 72h.



8.5.3. Les biopsies neurologiques

Les biopsies neurologiques sont sous-traitées au Dr. Alex Michotte du service de neuropathologie de l'AZVUB de Bruxelles. Les médecins pathologistes du LACP de l'Hôpital de Jolimont et les médecins du Service de neuropathologie de l'AZVUB sont disponibles pour tout renseignement complémentaire.

UZ-UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS BRUSSEL

Service de neuropathologie
Laarbeeklaan, 101
1090 Bruxelles
Tél. secrétariat : 02/4775084
Tél. Dr Michote : 02/4776403
Adresse mail : anapath@uzbrussel.be

8.6. Cas particuliers

Les cas d'orthopédie tumorale, hématopathologie, hépatologie non tumorale (sur demande expresse du clinicien), néphropathologie, obstétrique pathologique, foetopathologie sont sous-traités à l'**IPG**. Ces prélèvements doivent donc parvenir dans les plus brefs délais au LACP pour organiser au mieux leur transfert.

Les pathologistes du LACP de l'Hôpital de Jolimont ainsi que l'IPG sont disponibles pour tout renseignement complémentaire.

INSTITUT DE PATHOLOGIE ET DE GENETIQUE

Avenue Georges Lemaître, 25
6041 Gosselies
Tél. secrétariat : 071/447108

8.7. **Analyses immunohistochimiques**

8.7.1. Analyses immunohistochimiques en général

La plupart des analyses immunohistochimiques sont du ressort exclusif du pathologiste en fonction des nécessités diagnostiques.

L'analyse immunohistochimique est réalisée à partir de blocs en paraffine. Les tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés au formol. La durée de fixation recommandée est comprise entre 6 et 72 heures et le délai avant fixation doit être le plus court possible (il ne peut excéder 1h). La date et l'heure de fixation doivent être indiquées sur la feuille de demande.

Le résultat est intégré au protocole anatomo-pathologique ou fera l'objet d'un protocole additionnel. Le médecin signataire est disponible pour tout renseignement complémentaire.



Certaines analyses néanmoins doivent absolument être demandées par le médecin prescripteur de l'analyse: la recherche d'expression des récepteurs aux oestrogènes et à la progestérone et la recherche de sur-expression de HER2, dans le cadre du cancer du sein, la recherche d'expression du récepteur EGFR, dans le cadre du cancer pulmonaire non à petite cellule, Neu pour l'adénocarcinome gastrique, recherche de l'anticorps pharmacodiagnostic CD117 en cas de GIST et HER2 en cas d'adénocarcinome gastrique.

8.7.2. Facteurs pronostiques du cancer du sein

L'expression des récepteurs hormonaux (récepteur des oestrogènes et récepteur de la progestérone) sont des facteurs prédictifs quant à la réponse au traitement anti-hormonal. Ils sont recherchés systématiquement pour tout nouveau diagnostic de cancer mammaire ou après traitement, afin de vérifier une éventuelle modification de leur statut par le traitement.

La sur-expression du récepteur HER2 est non seulement un facteur pronostique mais il comporte également un caractère prédictif puisqu'il est directement corrélé à la réponse au traitement par thérapie ciblée anti-HER2 (Trastuzumab). Une sur-expression détectée en immunohistochimie doit être validée par la recherche d'une amplification du gène par SISH et/ ou FISH (réalisé à St-Luc et/ou l'IPG).

L'analyse immunohistochimique est réalisée à partir de blocs en paraffine. Les tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés au formol. La durée de fixation recommandée est comprise entre 6 et 72 heures et le délai avant fixation doit être le plus court possible (il ne peut excéder 1h). **La date, l'heure du prélèvement et l'heure de fixation doivent être indiquées sur la feuille de demande.**

Le résultat est intégré au protocole anatomo-pathologique ou fera l'objet d'un protocole additionnel. Le médecin signataire est disponible pour tout renseignement complémentaire.

8.8. Analyses en biologie moléculaire

8.8.1. Sous-traitance au laboratoire d'Anatomie Pathologique de l'hôpital Saint-Luc

CLINIQUE UNIVERSITAIRE SAINT-LUC

Laboratoire d'Anatomie-Pathologie
Avenue Hippocrate, 10
1200 Bruxelles
Tél. secrétariat: 02/7646736

- La recherche d'amplification du gène HER2 (SISH)
 - L'analyse est demandée par le médecin pathologiste
 - Le bloc en paraffine est envoyé au laboratoire
 - La lame d'immunohistochimie Her-2/Neu doit être envoyée aussi avec le bloc



- NGS secteur pneumo dont EGFR + immuno ALK et PDL1
- NGS – secteur gastro dont K-RAS –BRAF-NRAS
- NGS- secteur gastro GIST dont PDGFRA-BRAF-cKIT
- NGS- secteur Mélanome dont BRAF-NRAS- cKIT
 - Le bloc en paraffine est envoyé au laboratoire
 - Une demande d'examen complémentaire doit être remplie par le prescripteur (sauf spécifié sur le bon d'analyse)

Les médecins pathologistes du laboratoire d'anatomie cytologie pathologique de l'Hôpital de Jolimont sont disponibles pour tout renseignement complémentaire.

8.8.2. Sous-traitance au laboratoire d'Anatomie Pathologique à L'IPG

INSTITUT DE PATHOLOGIE ET DE GENETIQUE
Avenue Georges Lemaître, 25
6041 Gosselies
Tél. secrétariat : 071/447108

- La recherche d'amplification du gène HER2 (FISH)
 - L'analyse est demandée par le médecin pathologiste
 - Le bloc en paraffine est envoyé au laboratoire
 - La lame d'immunohistochimie Her-2/Neu doit être envoyée aussi avec le bloc
- La mutation BRCA1-2
 - L'analyse est demandée par le médecin pathologiste
 - Le bloc en paraffine est envoyé au laboratoire

8.9. Analyses génétiques

Les analyses génétiques sont sous-traitées à l'Institut de Pathologie et de Génétique. Le médecin pathologiste de LACP de l'Hôpital de Jolimont est disponible pour tout renseignement complémentaire.

INSTITUT DE PATHOLOGIE ET DE GENETIQUE



Avenue Georges Lemaître, 25
6041 Gosselies
Tél. secrétariat : 071/447108

8.10. Examens cytologiques

Les liquides (cytologies exfoliatives) et les frottis (lames sèches ou fixées) constituent les prélèvements cytologiques. Le matériel cytologique est analysé après avoir été préparé et coloré suivant des procédures spécifiques variant en fonction du type d'échantillon reçu. Tous les **liquides pour analyse cytologique** sont placés dans des pots qui ne doivent **pas déborder** et doivent être **fermés hermétiquement**.

Le plus souvent, ces prélèvements arrivent fixés au LACP.

Certains peuvent être acheminés à l'état frais au LACP (30minutes).

Si pour des raisons d'éloignement ou des problèmes de navettes ces prélèvements ne peuvent être acheminés dans les meilleurs délais au labo il faut les mettre dans un frigo entre 4 et 8°C et les faire parvenir au labo le **plus rapidement possible** et au plus tard le jour même.

8.10.1. Frottis gynécologiques

En milieu liquide

La plupart des frottis sont transmis sous conditionnement dans des pots bleus. Le LACP utilise la technique PrepStain[®] de la firme SurePath[®]. Le matériel consommable, la cytobrosse et le flacon de liquide de préservation que le stock du laboratoire met à votre disposition, sont élaborés et fournis par la firme SurePath[®] qui en garantit la validité.

Les prélèvements reçus avec un autre type de conditionnement ***seront enregistrés comme non conformes*** quoique l'analyse reste possible sous réserves, en particulier en cas d'analyse complémentaire par biologie moléculaire, après transfert du prélèvement dans un flacon SurePath[®].

Le délai de préservation de l'échantillon une fois prélevé est de maximum 3 mois.

Le pot bleu doit être préalablement identifié avec le nom et le prénom de la patiente sur son côté et pas sur le bouchon.

Le prélèvement lui-même est réalisé à l'aide d'une brosse spécifique, conçue pour un échantillonnage optimal ramenant les cellules endocervicales. Les cellules sont mises en suspension dans le milieu de préservation fourni dans le flacon.

Le préleveur doit veiller à détacher la tête de la brosse et la mettre dans le flacon bien fermé.

Le LACP recommande l'utilisation du bon de demande adéquat « demande de cytologie gynécologique » A-G-DE029.



8.10.2. Cytologie de ponction à l'aiguille fine

Concerne : Les cytologies mammaires (kyste/nodule solide), thyroïdiennes, ganglionnaires, masses sous-cutanées.

Ces prélèvements liquides sont récoltés dans un tube conique BK auquel un volume équivalent (au volume prélevé) de cytorich (milieu de fixation) est ajouté.

Le Cytorich peut être utilisé afin de réaliser le rinçage de l'aiguille.

Ces prélèvements peuvent également être étalés sur lames fournies par le laboratoire et immédiatement fixé à la laque (CytoRAL).

8.10.3. Liquides biologiques ou liquides de ponction

Concerne : liquide d'ascite, ponction pleurale, urine, expectoration, écoulement mamelonnaire, LCR.

Ces prélèvements doivent être acheminés non fixés et dans un flacon stérile (bouchon rouge) spécifiquement dédié au LACP (pas de flacon commun biologie /microbiologie/cytologie) sinon la prise en charge ne sera pas possible.

Ils doivent être acheminés dans la journée au LACP. Si ce n'est pas possible ils peuvent être soit conservés au frigo et transmis rapidement au LACP.

8.10.4. Brossage bronchique, aspiration bronchique, LBA , brossage pancréatique , EBUS.

L'analyse d'une partie de ces prélèvements est sous-traitée au Dr Brigit Weynand de l'UZ Leuven.

Ces prélèvements sont fixés dans du cytorich conformément à la demande du sous-traitant. (Les pots d'analyse et les demandes de l'UZ Leuven sont délivrés aux services par le LACP) Les pathologistes du LACP de l'Hôpital de Jolimont ainsi que le Dr Weynand sont disponibles pour tout renseignement complémentaire.

UZ LEUVEN ZIEKENHUIS

Laboratoire d'Anatomie-Pathologie
Herestraat 49
3000 LEUVEN
Tél. secrétariat: 016/336540



8.11. Analyse de biologie moléculaire: Recherche HPV sur échantillon SurePath

8.11.1. Recherche d' HPV à Haut risque.

La recherche d'HPV à haut risque sur des prélèvements cervico-vaginaux au moyen d'une méthode de diagnostic moléculaire dans le cadre d'un suivi diagnostique ou thérapeutique ne peut être effectuée et portée en compte **que par un médecin spécialiste en anatomie-pathologique**. Elle n'est remboursable comme suivi qu'en présence démontrée préalablement de cellules atypiques (ACS-US; ASC-H; AGC-ecc, NOS ou AGC-ecc, favor neoplastic) dans le(s) prélèvement(s) cervico-vaginal(aux) ou pour le suivi du traitement d'une néoplasie cervicale intra-épithéliale de haut grade (CIN2 et CIN3 et AIS-ecc) avec prélèvement(s) cervico-vaginal(aux) négatif(s) (Moniteur belge 29.05.2009, page 39266).

La recherche d'HPV à haut risque dans un cadre d'investigation de pré-vaccination HPV n'est pas remboursée.

8.11.2. Aspect pratiques

Si la demande ne respecte pas les conditions reprises ci-dessus (Moniteur belge 29.05.2009, page 39266), le remboursement INAMI ne sera pas effectué. L'analyse ne sera réalisée que sur demande du clinicien qui aura reçu préalablement l'accord de la patiente pour prendre les frais de l'analyse à sa charge.

Les tests sont réalisés à partir d'un prélèvement cervico-vaginal réalisé en milieu liquide. Ces prélèvements sont réalisés par un gynécologue au moyen d'un brossage. Cette brosse est alors placée dans un pot destiné à la cytologie en milieu liquide. L'échantillon dans ce milieu liquide doit être analysé dans le mois qui suit son prélèvement.

Le résultat est intégré au protocole cytologique. Le médecin signataire est disponible pour tous renseignements complémentaires.

Le typage HPV est effectué par le service de biologie moléculaire de l'Hôpital de Jolimont.

Hôpital de Jolimont

Laboratoire de biologie clinique
159,rue Ferrer
7100 Haine St-Paul
Tél. secrétariat: 064/234081



8.12. Autopsie

Les autopsies sont sous-traitées à l'Institut de Pathologie et de Génétique. Le médecin pathologiste de LACP de l'Hôpital de Jolimont est disponible pour tout renseignement complémentaire.

INSTITUT DE PATHOLOGIE ET DE GENETIQUE
Avenue Georges Lemaître, 25
6041 Gosselies
Tél. secrétariat : 071/447108

9. APPROVISIONNEMENT EN MATERIEL

L'approvisionnement des services des différents sites se fait directement via le programme GCL/WIN.

Pour les privés et autres, il suffit d'envoyer un mail avec le matériel nécessaire sur les adresses suivantes :

- Secrétariat : secretariat.anatomopathologie@jolimont.be
- Coordinatrice qualité : sarah.lonnoy@jolimont.be

Voici la liste du matériel adéquat pour la réalisation des analyses envoyées au LACP :

- Demandes d'analyses (Histologie /Cytologie non gynécologique et Cytologie gynécologique).
- Fiches de transport
- Pots de formol 30 ml et 65 ml
- Cubitainers formol 10 L
- Seaux / couvercles de 500ml , 1L et 3L
- Sachets de transport Groupe Jolimont
- Pots BD Surepath Monocouche (gynécologie)
- Cervex Brush (gynécologie)
- Cytorich
- Tubes BK
- Cytoral
- Lames
- Supports de lame

NB :

Les demandes et les fiches de transports sont également disponibles sur Kalilab (via le Pôle1) et sur le site internet du Groupe Jolimont (Hôpitaux et polycliniques / Hôpital de Jolimont /Onglet nos services /Anatomopathologie).



Le matériel est délivré par l'économat général pour les services.
En ce qui concerne les privés et autres, le service interne de chauffeur du groupe est contacté par le LACP et se charge de la livraison. Si cela n'est pas possible le LACP fait appel à la firme Sprintphil.

10. INTRODUCTION DES PLAINTES

Le prescripteur peut pour diverses raisons émettre une plainte/réclamation auprès du secrétariat du LACP ou directement auprès d'un des pathologistes par téléphone ou par mail.

La plainte/réclamation sera enregistrée dans le logiciel de qualité Kalilab et traitée comme décrit dans la procédure interne A-AQ-PG011 dans les plus brefs délais.

11. DÉLAIS DE RÉPONSE ET ANALYSES RÉALISÉES AU LACP

Secteur	Discipline	Prise en charge	Délai de réponse
Cytologie	Frottis gynécologique monocouche	LACP	15J
Cytologie	Frottis gynécologique monocouche demandé en urgence	LACP	3J
Cytologie	Cytologie demandée en urgence	LACP	3J
Cytologie	Urine, épanchement séreuse, liquide articulaire, LCR, lésions sous-cutanées, ponction d'ascite, ponction mammaire et ponction de thyroïde	LACP	5J
Cytologie	Cytologie bronchique et ponction pleurale	LACP et UZ Leuven	5J
Cytologie	Brossage pancréatique et EBUS	UZ Leuven	/
Histologie	Autopsie	IPG	/
Histologie	Dermato-pathologie	LACP	10 à 15 J
Histologie	Gastroentérologie	LACP	10 à 15 J
Histologie	Gynécologie	LACP	10 à 15 J



Histologie	Hématopathologie	IPG	/
Histologie	Hépatologie tumorale	LACP	10J
Histologie	Hépatologie non tumorale	LACP	10 à 15 J
Histologie	Néphrologie	IPG	/
Histologie	Neuropathologie	AZVUB	/
Histologie	Obstétrique non pathologique	LACP	15J
Histologie	Obstétrique pathologique +/- Foetopathologie	IPG	/
Histologie	ORL	LACP	10 à 15 J
Histologie	Orthopédie non tumorale	LACP	10 à 15 J
Histologie	Orthopédie tumorale	UCL	/
Histologie	Pneumologie tumorale	LACP et UZ Leuven	10J
Histologie	Pneumologie non -tumorale	LACP et UCL	10 à 15 J
Histologie	Sénologie	LACP	3 à 5 J
Histologie	Urologie	LACP	10 à 15 J
Histologie	Cas demandé en urgence	LACP	3J

Examens immunohistochimiques et colorations spéciales

Secteur	Analyse	Délai technique
IHC-paraffin	ACTIN (SMA)	2 à 5 J
IHC-paraffin	Androgen Receptor	2 à 5 J
IHC-paraffin	Alpha-1-Fetoprotein	2 à 5 J
IHC-paraffin	BCL2	2 à 5 J
IHC-paraffin	BCL6	2 à 5 J
IHC-paraffin	CA12.5	2 à 5 J
IHC-paraffin	CA19-9	2 à 5 J
IHC-paraffin	CA9	2 à 5 J
IHC-paraffin	Calcitonin	2 à 5 J



IHC-paraffin	Caldesmon	2 à 5 J
IHC-paraffin	Calretinin	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD3	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD4	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD5	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD8	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD10	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD15	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD20	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD23	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD30	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD31	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD34	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD45(LCA)	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD56	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD68	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD79A	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD117	2 à 5 J
IHC-paraffin	CD138	2 à 5 J
IHC-paraffin	CDX2	2 à 5 J
IHC-paraffin	CEA(monoclonal)	2 à 5 J
IHC-paraffin	Chromogranine A	2 à 5 J
IHC-paraffin	CKAE1/3	2 à 5 J



IHC-paraffin	CK5-6	2 à 5 J
IHC-paraffin	CK7	2 à 5 J
IHC-paraffin	CK8-18	2 à 5 J
IHC-paraffin	CK 14	2 à 5 J
IHC-paraffin	CK19	2 à 5 J
IHC-paraffin	CK20	2 à 5 J
IHC-paraffin	C Met	2 à 5 J
IHC-paraffin	CMV	2 à 5 J
IHC-paraffin	Ck34BE12	2 à 5 J
IHC-paraffin	Cyclin D1	2 à 5 J
IHC-paraffin	Cerb2	2 à 5 J
IHC-paraffin	D2-40	2 à 5 J
IHC-paraffin	Desmin	2 à 5 J
IHC-paraffin	DOG1	2 à 5 J
IHC-paraffin	Ecadh�erin	2 à 5 J
IHC-paraffin	Epithelial Membrane Antigen (EMA)	2 à 5 J
IHC-paraffin	ERG	2 à 5 J
IHC-paraffin	EpCam	2 à 5 J
IHC-paraffin	Gastrin	2 à 5 J
IHC-paraffin	Gata3	2 à 5 J
IHC-paraffin	Glypican 3	2 à 5 J
IHC-paraffin	HCG	2 à 5 J



IHC-paraffin	Helicobacter pylori	2 à 5 J
IHC-paraffin	Hepatocyte	2 à 5 J
IHC-paraffin	Herpes simplex Virus Type 1	2 à 5 J
IHC-paraffin	HMB45 (Mélanosome)	2 à 5 J
IHC-paraffin	HPV	2 à 5 J
IHC-paraffin	Inhibin α	2 à 5 J
IHC-paraffin	Kappa Light Chains	2 à 5 J
IHC-paraffin	KI67	2 à 5 J
IHC-paraffin	Lambda Light Chains	2 à 5 J
IHC-paraffin	Mammaglobin	2 à 5 J
IHC-paraffin	MLH1	2 à 5 J
IHC-paraffin	MSH2	2 à 5 J
IHC-paraffin	MSH6	2 à 5 J
IHC-paraffin	MUC2	2 à 5 J
IHC-paraffin	MUM1	2 à 5 J
IHC-paraffin	Melan-A	2 à 5 J
IHC-paraffin	Napsin A	2 à 5 J
IHC-paraffin	NKX3.1	2 à 5 J
IHC-paraffin	Neuron Specific Enolase(NSE)	2 à 5 J
IHC-paraffin	Oestrogen Receptor (RE)	2 à 5 J
IHC-paraffin	p16	2 à 5 J
IHC-paraffin	p40	2 à 5 J
IHC-paraffin	P504S	2 à 5 J



IHC-paraffin	p53	2 à 5 J
IHC-paraffin	P63	2 à 5 J
IHC-paraffin	PAX5	2 à 5 J
IHC-paraffin	PAX8	2 à 5 J
IHC-paraffin	Placental Alkaline Phosphatase (PLAP)	2 à 5 J
IHC-paraffin	PMS2	2 à 5 J
IHC-paraffin	PS100	2 à 5 J
IHC-paraffin	Prostate Specific Antigen (PSA)	2 à 5 J
IHC-paraffin	Pten	2 à 5 J
IHC-paraffin	Progesterone Receptor (RP)	2 à 5 J
IHC-paraffin	SATB2	2 à 5 J
IHC-paraffin	SOX-10	2 à 5 J
IHC-paraffin	Synaptophysin	2 à 5 J
IHC-paraffin	Thyroglobulin	2 à 5 J
IHC-paraffin	Treponema pallidum (Spirochète)	2 à 5 J
IHC-paraffin	TTF1	2 à 5 J
IHC-paraffin	Vimentin	2 à 5 J
IHC-paraffin	WT1	2 à 5 J
Colorations spéciales	Bleu Alcian	2 à 5 J
Colorations spéciales	Fontana	2 à 5 J
Colorations	GIEMSA	2 à 5 J



spéciales		
Colorations spéciales	Grocott/ Gomori	2 à 5 J
Colorations spéciales	Hématoxyline Eosine	2 à 5 J
Colorations spéciales	Orcéine	2 à 5 J
Colorations spéciales	PAS	2 à 5 J
Colorations spéciales	PAS diastase	2 à 5 J
Colorations spéciales	Perls	2 à 5 J
Colorations spéciales	Rouge Congo	2 à 5 J
Colorations spéciales	Réticuline	2 à 5 J
Colorations spéciales	Trichrome Masson (bleu et vert)	2 à 5 J
Colorations spéciales	Ziehl TB Quick	2 à 5 J